

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :  
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1<sup>ère</sup> séance 2024**

**Présents** : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Modification du  
règlement d'aide en faveur  
de l'immobilier commercial.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

**Absents excusés** :

Mme ACCILI Micheline  
M. EVRARD Luc  
Mme SCHILLINGER Stella  
Mme ELI Emilie

N° 08/2024

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, notamment  
ses articles 107 et 108,

Vu le Règlement de la Commission Européenne n°1407/2013 du 18  
décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de  
l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles  
L.1511-3 et R.1511-4-2 et suivants,

Vu la délibération n° 43/2022 du Conseil Municipal en date du 14 avril  
2022,

Vu la délibération n° 75/2022 du Conseil Municipal en date du 28 juin  
2022,

Dans le but d'accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement de nouveaux commerces tout en palliant la vacance de certains locaux commerciaux, le Conseil municipal a approuvé le 14 avril 2022 la mise en place d'aides financières à l'immobilier commercial et artisanal dans un périmètre opérationnel de la Ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement dans le but d'augmenter le nombre de cellules d'activités potentiellement éligibles tel que décrit :

- Elargir le périmètre d'éligibilité aux rues suivantes :  
Rue Gambetta  
Rue Viviani
- De modifier l'article 3 « critères d'éligibilité » de ce règlement en enlevant l'inéligibilité des entreprises qui occupent un local en vertu d'un bail dérogatoire.
- De modifier l'article 4 « exclusions » de ce règlement en ajoutant l'activité des tatoueurs et ou perceurs.
- 

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour et un contre, celle de Monsieur BURGER Emmanuel,

- **D'APPROUVER** le périmètre d'application modifié ;
- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution modifié ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,